

## le déroulement d'une séance

### attentes éducatives

- S'investir en prenant part à l'activité proposée
- Encourager l'enfant à faire ses propres expériences... sans jamais faire à sa place
- Avoir un discours approprié (pas de propos négatifs, pas d'insultes, ...) envers l'enfant et entre adultes
- Faire preuve de discrétion et de tolérance
- Veiller à la confidentialité de ce qui se vit dans ce lieu
- Eviter les jugements de valeurs
- Respecter le rythme de l'enfant (temps de repos, repas, ...)

### coordonnées des professionnelles

Patricia Madiot : 07 78 41 84 58  
Sabrina Brancquart : 06 12 09 15 77  
Edeline Langlais : 07 63 49 12 86  
Romane Velly : 06 01 79 83 65  
Anne Lumière : 06 17 35 31 53  
Rempl. N. Roux : 06 72 92 53 22

L'accueil s'effectue autour de jeux libres (dînette, petites voitures, puzzles, livres, ...).

#### Durant la séance :

un temps de regroupement est proposé sur les tapis autour de comptines et l'animatrice propose un atelier adapté aux tout-petits (activité manuelle, manipulation, psychomotricité, éveil musical, ...).

**Chaque enfant est libre d'y participer ou non ; ce libre choix de l'enfant doit être respecté par son adulte référent.**

A la fin de la séance, un temps de rangement collectif s'organise.

Il permet de sensibiliser les enfants à l'importance de remettre l'espace-jeu en ordre pour la prochaine séance.

L'équipe du RIPAME vous remercie de respecter le bon déroulement de l'Espace-Jeux.



## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ESPACES-JEU

Les espaces-jeux sont des lieux d'éveil et de socialisation accueillant des jeunes enfants jusqu'à trois ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent, assistant maternel, employé familial, ...).

Ce sont également des lieux d'écoute et d'échange entre adultes et enfants. Ils sont animés par une professionnelle de la petite enfance.

Liffré-Cormier Communauté adhère à la Charte de Qualité des espaces-jeux rédigée par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental. Cette charte est consultable dans chaque espace-jeu.

Les espaces-jeux de Liffré-Cormier Communauté sont ouverts à tous et leur fréquentation est gratuite.

Les habitants des communes du territoire sont prioritaires pour la participation aux ateliers.

Le Relais n'a pas de mission de suivi, ni de contrôle auprès des assistantes maternelles. Cette tâche relève uniquement du Service Agrément du **Conseil Départemental**.



# points spécifiques au bon fonctionnement des espaces-jeux

✿ La fréquentation de l'espace-jeux nécessite l'**autorisation parentale** pour chaque enfant accueilli, ainsi qu'une **fiche d'inscription** dûment remplie.

Cette fiche doit être rendue **dès la deuxième participation de l'enfant au plus tard** (pour des raisons d'assurance).

✿ Une inscription sur les tableaux disponibles à l'espace-jeux ou auprès de l'animatrice est obligatoire. En cas d'empêchement, veillez à prévenir l'animatrice de votre absence au plus tôt. Toute personne se présentant sans avoir réservé, ne pourra être accueillie si la capacité d'accueil est déjà atteinte.

✿ Dans le cadre du respect de la Charte Qualité, une assistante maternelle ne peut fréquenter l'espace-jeux qu'une seule fois par semaine, avec les mêmes enfants.

année scolaire  
2018-2019

## Temps d'ouverture sur chaque commune de 9h15 à 11h30

Les 6 professionnelles du RIPAME animeront les 23 ateliers d'éveil proposés sur Liffré-Cormier Communauté selon ces différents créneaux :

**Chasné-sur-Illet:** lundis et mardis matins

**Dourdain:** jeudis et vendredis matins

**Ercé-près-Liffré:** jeudis et vendredis matins

**Gosné:** lundis et mardis matins

**La Bouëxière:** mardis, mercredis et jeudis matins

**Liffré:** tous les matins et les lundis de 15h00 à 16h30

**Livré-sur-Changeon:** lundis matins et après-midis de 14h30 à 16h30

**Mézières-sur-Couesnon:** lundis et mardis matins

**Saint-Aubin-du-Cormier:** mercredis et jeudis matins

# cadre et organisation

✿ L'adulte participe à l'animation et accompagne les enfants tout le temps de la rencontre. Il est responsable des enfants qu'il accompagne et doit se conformer aux règles de vie et de sécurité établies par le relais. Les adultes s'engagent à :

- **Prévoir une paire de chaussons** pour eux et les enfants afin de circuler dans l'espace-jeux (pas de pieds nus par mesure d'hygiène)
- **Apporter le nécessaire pour le bien-être de l'enfant** : doudou, tétine, couches pour le change, drap-housse de matelas et/ou gigoteuse pour la sieste des tout-petits si besoin, trousse de premiers soins, ...
- **Aider au rangement (et nettoyage si besoin)** du matériel à la fin de la séance

✿ Les effets personnels de l'adulte référent (sac à main, manteau, chaussures), ainsi que ceux des enfants, seront rangés aux emplacements prévus. Ni la commune, ni le Liffré-Cormier Communauté, n'est responsable en cas de vol ou détérioration, des effets personnels.

✿ Il est important de respecter le rythme de l'enfant.

✿ Pour des raisons de sécurité, une attention particulière sera demandée concernant le port de bijoux (collier, gourmettes, barrettes...) pour les enfants.

✿ Les participants s'engagent à **ne photographier avec leur appareil personnel, que les enfants dont ils sont responsables**, ceci afin de respecter le droit à l'image de chacun.

✿ **Concernant l'utilisation des téléphones portables :**  
Nous demandons à ce que les portables restent dans les sacs dans la mesure du possible et ne soit utilisés que de manière exceptionnelle (photos, urgence...)

**La fréquentation de l'espace-jeux implique l'acceptation du présent règlement par les parents et l'adulte accompagnant, par la signature de la fiche d'inscription.**

**Les espaces-jeux seront fermés pendant toutes les vacances scolaires.**